

PV de la réunion du conseil municipal  
du 27 février 2025 à 19h

L'an deux-mille-vingt-cinq le vingt-sept février à 19h, le conseil municipal de la commune de Coublanc s'est réuni sur convocation qui leur a été adressée par le maire le vendredi 21 février 2025, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents** : Annabelle Auclerc, René Auclerc, Fabien Barillé, Franck Bouchacourt, Gislain Butin, Nicolas Crasnier, Rémy Fructus, Jonathan Gardet, Martial Labrosse, Floriane Larue, Jean-Marc Nicolas.

**Absentes excusées** : Marie-Isabelle Diaz, Elisabeth Perronnet (procuration donnée à Rémy Fructus),

**Secrétaire de séance** : Fabien Barillé

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 janvier 2025** :

Le compte rendu du conseil municipal du 23 janvier 2025 est approuvé par l'ensemble des conseillers.

**Approbation de l'ordre du jour** :

- *Délibération pour avis conforme sur la cartographie des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER) ;*
- *Délibération pour fixer le loyer et les charges du logement au-dessus de la mairie ;*
- *Délibération fixant le loyer pour le commerce ;*
- *Délibération pour le nom du commerce ;*
- *Validation devis pour le mobilier ;*
- *Bourse au permis de conduire ;*
- *Création d'une commission Fleurissement et décoration ;*
- *Création d'une commission cimetièrre pour le lancement d'une procédure de reprises de concessions ;*
- *Avis sur le projet de document cadre élaboré par la Chambre d'Agriculture relatif au développement des installations photovoltaïques sur les terrains agricoles, naturels et forestiers ;*
- *Le schéma directeur des mobilités actives ;*
- *Validation devis divers ;*
- *Comptes rendus divers ;*
- *Questions diverses.*

**1. Délibération pour avis conforme sur la cartographie des Zones d'Accélération des Énergies renouvelables**

Le maire rappelle que les zones d'accélération avaient été définies par délibération du conseil municipal n° 078/2023 le 21 décembre 2023 et transmises au référent préfectoral unique à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique puis au comité régional de l'énergie (CRE),

Nous devons prendre une délibération pour avis conforme afin de valider définitivement nos ZAER

Après cette présentation, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de valider définitivement les Zones d'Accélération pour le développement des Énergies Renouvelables telles que définies dans la délibération du 21/12/2023
- **AUTORISE** le maire à effectuer les démarches nécessaires liées à ce dossier.

## 2. Délibération pour fixer le loyer et les charges du logement au-dessus de la mairie

Suite au départ du locataire du logement au-dessus de la mairie il y a lieu de fixer les montants (Loyer + charges + dépôt de garantie) pour le prochain locataire qui doit arriver le 7 mars 2025.

Après délibération, le conseil municipal

- **DÉCIDE** de fixer le loyer à 270 €/mois ;
- **DÉCIDE** de fixer les charges à 100 €/mois (30 € Eau et 70 € Chauffage) ;
- **DÉCIDE** de fixer le dépôt de garantie à 1 mois de loyer soit 270 €.

## 3. Délibération fixant le loyer et le dépôt de garantie pour le bail précaire du commerce

Suite à la rencontre avec la notaire il y a lieu de modifier la délibération n°2024 du 19 décembre 2024 concernant le montant du loyer, du dépôt de garantie en rajoutant la mention suivante :

« À l'issue du bail précaire, la commune et le locataire pourront convenir ensemble d'un contrat de bail commercial, lequel devra être établi 6 mois avant la fin dudit bail précaire conformément à la délibération du conseil municipal qui fixera les conditions et le loyer .»

Après délibération, le conseil municipal

- **DÉCIDE** de fixer le loyer à 600 € HT/mois ;
- **DÉCIDE** de fixer le dépôt de garantie à 1 800 € HT/mois ;
- **MENTIONNE** qu'à l'issue du bail précaire signé chez le notaire, la commune et le locataire pourront convenir ensemble d'un contrat de bail commercial, lequel devra être établi 6 mois avant la fin dudit bail précaire conformément à la délibération du conseil municipal qui fixera les conditions et le loyer.

## 4. Délibération pour nom du commerce

Le maire rappelle qu'un sondage a été lancé sur le futur nom du commerce et qu'il y a lieu de prendre une décision.

Après délibération, le conseil municipal

- **DÉCIDE** de nommer le commerce « Le Coublandi »

## 5. Validation devis pour le mobilier

Le maire présente les devis pour l'achat du mobilier (intérieur et extérieur) pour le commerce

Après délibération, le conseil municipal

- **DÉCIDE** de valider le devis de Kosmi pour un montant de 3 944.51 € HT soit 4 733.41 € TTC pour le mobilier intérieur ;
- **DÉCIDE** de valider le devis de Bricomarché pour un montant de 2 104,88 € HT soit 2 525,85 € TTC pour le mobilier extérieur.

## 6. Bourse au permis de conduire

Le maire présente le dossier de Léna Aumonier pour le dispositif « Bourse au permis de conduire », dispositif validé le 30 juin 2022 par le conseil municipal et la commission du CCAS qui accepte le suivi des candidats qui obtiendront cette bourse, notamment dans l'application des actions :

Le conseil municipal, après discussions (Sortie de Jonathan Gardet pour le vote):

- **DÉCIDE** d'apporter une aide de 300 € à Léna Aumonier, au titre du dispositif « Bourse au permis de conduire » ;
- **DIT** que cette aide sera imputée à l'article 6588 lorsque le demandeur aura son permis de conduire en contrepartie d'un engagement volontaire de 10 heures (actions) pour le CCAS.

## 7. Création d'une commission Fleurissement et Décoration

L'agent communal et des bénévoles souhaiteraient qu'une commission composée d'élus soit créée afin de suivre et apporter des conseils pour le fleurissement et les décorations.

Le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** de créer cette commission
  - Jonathan Gardet
  - Jean-Marc Nicolas
  - Rémy Fructus
  - Élisabeth Perronnet

## 8. Création d'une commission cimetière pour le lancement d'une procédure de reprises de concessions

Le maire informe le conseil qu'il y a lieu de mettre en place une procédure de reprises de concessions au cimetière. Il y a tout un travail de repérage à faire en amont et il faudrait créer une commission « Cimetière ».

Le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** de créer une commission « Cimetière » composée de
  - Rémy Fructus
  - Franck Bouchacourt
  - Jean-Marc Nicolas
  - Marie-Isabelle Diaz

## 9. Avis sur le projet de document cadre élaboré par la Chambre d'Agriculture relatif au développement des installations photovoltaïques sur les terrains agricoles, naturels et forestiers

Le maire présente le document cadre pris en application de l'article L,111-29 du Code de l'urbanisme qui définit les surfaces agricoles et forestières dont l'usage ne fait à priori pas obstacle à l'implantation de projets photovoltaïques au sol.

Le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** d'apporter un avis favorable

## 10. Le schéma directeur des mobilités actives

Rémy Fructus et Jean-Marc Nicolas présentent la synthèse de la dernière réunion locale du 18 février sur le projet de schéma directeur des mobilités actives.

## 11. Validation devis divers

- Validation du devis de la « Maison de la clôture » pour l'achat de grillage et portillon destiné à protéger la pompe à chaleur du commerce pour un montant de 1 009,31 € HT soit 1 211,17 € TTC.
- Validation du devis de Maçonnerie Duperron pour la reprise du mur sur la terrasse arrière du commerce pour un montant de 749 € HT soit 898.80 € TTC.

## 12. Comptes rendus divers

- **Point commerce** : Les travaux avancent bien, Enedis intervient le 26 mars pour le branchement du commerce, fin de chantier prévu fin mars et ouverture du commerce sans doute aux alentours du 11 avril prochain.
- **Point sur l'installation d'un défibrillateur extérieur** suite à une demande d'un administré.
- **Le changement de la chaudière à la mairie** devrait se faire en juillet prochain.

## 13. Questions diverses

- Dates
  - **Prochains conseils** : Jeudi 3 avril à 19h - Jeudi 15 mai à 19h
  - **Commission four** : Samedi 29 mars 10h-12h

Séance levée à 21h